

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 janvier 2020

L'an deux mil vingt,
le 17 janvier

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 9 janvier 2020
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Annabelle DAVID, Geneviève CHEVALLIER, Line CHASSAC, Marie-Christine GROLLEAU ;
Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Alain LAURENT, Yannick MÉCHIN, Jacques PHELIPPEAU, Christophe JOFFRIT, Luc LAPEYRE, Cyril FAVRIOU, Alain FRITSCH, Vincent PALLUAU, David BAUDOUIN, Michel TRICOCHÉ, Vincent BACON.

Etaient absents excusés :

Mme Marie ESTIOT, M Bruno HAUDEBAULT
M Sébastien WATRIN a donné procuration à Luc LAPEYRE

Secrétaire :

Mme Line CHASSAC a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibération pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020.

Réflexion sur l'acquisition de terrains

Suivi des travaux :

Logement la Perrière, Maison Peleboise, Store Ecole

Questions diverses :

Courrier SERTAD, Repas du 7 février, Information réponse Eolien.

Mme la maire fait savoir que le repas des aînés a été un moment convivial. La date retenue pendant l'hiver et l'animation par Romain Frazzy ont été très appréciés.
La soirée hypnose animée également par Romain Frazzy a été étonnante.

Les personnes âgées, non présentes à ce repas, ont reçu un colis de Noël. Les personnes concernées ont fait savoir qu'elles étaient ravies de recevoir ce colis et ont fait part de leur remerciement.

I Délibérations :

- 1) Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 :

Mme la maire fait savoir que l'article L1612-1 du CGCT donne à l'exécutif de la collectivité territoriale le droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et

d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de 25 % de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget 2020 Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent des communes de Prailles et de la Couarde, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 16 Emprunts et dettes :	250 €
Article 165 Dépôts et cautionnements	250 €
Chapitre 21 Immobilisations incorporelles	38 370 €
Article 21318 Autre bâtiments publics	20 000 €
Article 21532 Réseaux assainissement	16 000 €
Article 2188 Autres	2 370 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	12 000 €
Article 2315 Installations, matériels et outillages	12 000 €

2) Achat/vente de terrain à la Couarde :

M Caclin, Maire délégué de la commune de La Couarde, fait savoir que le conseil municipal de La Couarde avait délibéré le 19 janvier 2018 en approuvant l'acquisition de la parcelle C 0794 pour un montant de 100 € net vendeur. Mme la Maire fait savoir que lors de la fusion, les conseillers municipaux se sont prononcés pour la continuité des dossiers précédemment instruits par les communes initiales.

Suite à la division parcellaire du 15 mai 2019, la parcelle C 0794 est divisée en deux parcelles nouvellement cadastrées C 803 et C 804.

Le conseil municipal accepte de vendre pour un montant de 100 € net la parcelle C 803 afin de permettre au propriétaire voisin l'implantation d'une filière compacte pour son assainissement ; les charges de bornage et de notaire étant supportées par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'acquisition des parcelles C 803 et C 804(ex C 794) pour un montant de 100 € ainsi que la vente de la parcelle C 803 pour un montant de 100 €.

M PISTRE, 3^{ème} adjoint, est autorisé, en lieu et place de Mme la Maire, à signer toutes les pièces à venir.

3) Réhabilitation assainissement maison Peleboise :

Mme la Maire fait savoir que l'assainissement de la Maison Peleboise est à réhabiliter.

Suite à l'étude des devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la STPM pour un montant de 58468.80 € Ttc.

Le conseil municipal délègue au maire ses pouvoirs de signatures et la charge de mener à terme ce dossier.

II Réflexion sur l'acquisition de terrains :

Mme la maire fait savoir que des certificats d'urbanisme ont été déposés concernant des terrains situés dans le bourg de Prailles appartenant à M Branger Michel.

Mme la maire demande au conseil municipal de se prononcer pour savoir si le terrain situé en face la bibliothèque pourrait être aménagé par exemple en jardin public, en parking pour l'épicerie... et si la commune doit se positionner sur l'éventuelle acquisition du terrain pour sa totalité, ou seulement une partie.

Le conseil municipal estime qu'il faudrait se positionner sur l'ensemble de la parcelle et contacter le notaire pour lui en faire part afin de connaître les modalités financières du vendeur.

Mme la maire est chargée de joindre le notaire en charge du dossier afin de l'informer de cette décision.

III Suivi des travaux :

1) Logement la Perrière :

Les locataires ont fait savoir qu'il y avait une fuite au joint de la porte du garage. Ils ont fait savoir que la pièce de vie principale était difficile à meubler en raison de portes et fenêtres sur tous les pans de murs.

Ils ont dû condamner la porte d'entrée et de ce fait l'entrée du logement ne se fait que par le portail du garage.

Ils ont également signalé que la terrasse, qui est en béton rugueux, était pleine de mousse. Ils souhaiteraient que soient étudiés les travaux suivants :

- Mettre une porte dans le garage
- Carreler le garage

La commission bâtiments ira voir samedi 25 février à 9 h 30.

2) Maison Peleboise :

Suite à un problème de fuite d'eau aux sanitaires du bloc femmes, un devis de réparation est proposé pour un montant de 1226.54 € Ttc.

Une fois la cabine de douche enlevée, il faudra vérifier l'état du sol. Il sera peut-être nécessaire d'effectuer un ragréage avant de faire les travaux de cabine de douche. Les travaux pourraient être programmés en 2021 car il faut bloquer la location pour cette période. Dans l'immédiat il faut faire souder les deux plaques pour éviter que la fuite perdure. Le conseil municipal décide la validation du devis.

3) Stores école :

Mme la maire fait savoir que la 1^{ère} partie est posée.

Un nouveau devis va être demandé pour la fin des travaux.

4) Devis Echo vert :

M Phelippeau fait savoir que deux sortes de dalles sont proposées pour stabiliser les places du nouveau parking.

Le choix se fera à la vue des échantillons qui seront présentés par M Watrin au prochain conseil.

5) Dalles plafond anti-bruit :

Des devis vont être demandés pour installer des dalles anti-bruit aux plafonds du restaurant scolaire de Prailles et de la cantine de La Couarde.

6) Paroi anti-bruit salle des jeunes/M Bonnin :

Le conseil municipal décide de faire installer en régie des claustras le long de la propriété de M et Mme Bonnin.

III Questions diverses :

1) Courrier SERTAD :

Le SERTAD demande à chaque commune de décider d'un emplacement pour la pose d'une borne de puisage. Le SERTAD prendra à sa charge les frais d'installation ; la commune reste responsable de la gestion des puisages effectués sur la borne et sera redevable des consommations d'eau. Une borne sera implantée au niveau du parking du cimetière à Prailles et une autre à côté des poubelles de la Maison Peleboise à la Couarde.

2) Repas du 7 février :

Le menu retenu est constitué d'un plat, de fromage et dessert.
Les boissons et apéritifs sont répartis entre les participants.
Chacun devra apporter ses couverts, assiette et verre.

3) Infos éolien :

Mme la maire fait savoir que le responsable de JPEE lui a fait savoir qu'il ne viendrait pas pour une réunion publique.
Le nouveau conseil municipal demandera lors d'une réunion qu'il vienne présenter son projet et demandera également à cette même réunion la présence d'un représentant anti-éolien.

Les habitants de Fontmorte et de la Bosse font savoir qu'ils n'ont pas d'infos sur ce projet mais ont constaté la présence d'un mât de mesure.

Un papier va être réalisé pour les informer sur l'avancement du projet à ce jour.

Le mât de mesure doit rester pendant un an. Un contact sera pris avec les communes de La Mothe St Héray et d'Exoudun afin de faire un courrier commun d'information.

4) Convention d'utilisation du terrain de Foot :

Mme la maire donne lecture du projet de convention d'utilisation de football par le club de Thorigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise Mme la Maire à la signer. Il charge Mme la maire d'émettre les titres concernant la participation financière de 15 € par week-end d'utilisation du terrain.

5) Dégradation terrain multisport :

Mme la maire informe que des tirs d'artifice ont eu lieu à côté du terrain multisport et les retombées de tir ont brûlé le sol en gazon synthétique.

Mme la maire fait savoir que les jeunes ont été identifiés et qu'elle a rencontré la mère.

Après contact avec la gendarmerie, il s'avère que le dépôt d'une main courante ne sert à rien, il faudrait déposer plainte.

Les jeunes concernés n'étant pas connus de nos services ni de la gendarmerie, le conseil municipal décide de leur demander de faire un don au CCAS et d'envoyer une lettre d'excuse.

6) CCAS :

Mme la maire fait savoir que Mme Estiot a envoyé à tous le compte-rendu de la dernière réunion du 18 décembre avec comme ordre du jour : 2 dossiers pour des aides, point sur Soli' car, Goûter intergénérationnel.

Après étude, des aides, calculées au QF, pourraient éventuellement être apportées pour le permis de conduire et pour le BAFA ;

La Région aide les apprentis à hauteur de 500 € pour le permis de conduire.

Des renseignements sont à demander à la commune de Chef Boutonne qui a déjà mis une aide en place.

L'aide financière proposée pourrait conditionner une participation aux matinées citoyennes.

La signature d'une charte engagerait les deux parties.

Mme la maire fait le point sur Soli 'car qui a démarré fin août.

7) Urbanisme :

Un guide de l'urbanisme a été élaboré proposant des fiches techniques détaillées.
Une formation pour présenter ce guide aura lieu le mardi 11 février.

8) Information containers :

Des containers jaune et gris vont être implantés dans des communes test de 500 à 1000 hts afin de définir l'emplacement des plates-formes.

Chaque commune va étudier le nombre d'endroits pour installer les containers ; un délai de 6 mois est nécessaire entre le début de l'étude et le mise en service du nouveau ramassage.

9) Bibliothèque :

La nouvelle imprimante n'étant pas compatible avec l'ancien ordinateur de la bibliothèque, le changement de l'ordinateur est nécessaire. Un devis sera demandé à l'atelier du bocage.

10) Demandes diverses :

M Alain Bernard de Pied Limousin empierre des chemins ruraux mais il fait savoir que 2 chênes sont en pied de talus et gêne la circulation. Il demande l'autorisation de les arracher.
M Cyril Favriou se rendra sur place.

11) Cimetière Prailles :

Mme la maire fait savoir que Mme Henriot du CAUE est de retour et est prête à travailler sur le dossier cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire, La secrétaire, les membres,